

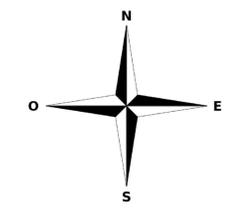
Commune de
TORSAC



PIECE 4.0
REGLEMENT GRAPHIQUE
 (1/6000)

Elaboration prescrite par la délibération du Conseil Municipal en date du : 31 mai 2012
 Plan Local d'Urbanisme arrêté en date du : 28 septembre 2017
 Plan Local d'urbanisme approuvé en date du : 18 octobre 2018
 Cachet et signature de M. Le Président :

Liste des Emplacements Réservés (ER)				
N°	N° de parcelles	Objet	Surface en m²	Bénéficiaire
1	A13		22	
2	G600		77	
3	A93 - A92 - A341		2875	
5	ZH77		76	
6	C29	Mise en place d'un dispositif de défense incendie	64	Collectivité
14	F707		14	
15	ZH29		25	
17	ZE66		9	
19	ES26		3	
20	ZH2		100	
21	ZE33		43	
4	G251 - ZH18	Elargissement de la voie communale	134	Collectivité
10	F60	Aménagement de l'accès à la zone à urbaniser	162	Collectivité
7	ZD88	Site de fouilles archéologiques	2267	Collectivité
8			2156	
9	F120 - ZD86 - ZK4	Création et aménagement de liaisons douces	428	Collectivité
11			615	
12			844	
13			644	
18	D593	Aménagement d'une voirie	363	Collectivité
16	ZE44 - 45 - 49 - 56 - 74 - 75 - 76	Protection et gestion des sources de la Charraud	18 659	Collectivité



Liste du Patrimoine Protégé		
N°	Localisation	Objet
1	Les Châtrées	Croix
2	Chez Sandrins	Croix
3	Chez Naulet	Croix et puits
4	Le Maine Guillaume	Croix
5	La Baronnie	Logis
6	Sur les bords de la Charraud au Sud du Bourg	Lavoir
7	Le Bourg	Château
8	L'Eglise Saint-Algan	Eglise
9	Le Bourg	Croix
10	Le Bourg	Logis
11	Le Bourg	Maison
12	La Faye	Logis
13	La Faye	Croix
14	La Faye	Four à pain
15	La Salmonie	Logis
16	La Salmonie	Four à pain
17	La Grande Courrière	Croix
18	La Petite Courrière	Lavoir
19	Les Garands	Fontaine

- Légende**
- Zones urbaines**
- UA - Zone urbaine dense du bourg et des villages
 - UB - Zone urbaine pavillonnaire
 - UE - Zone urbaine accueillant des équipements
 - UX - Zone urbaine accueillant une activité artisanale
- Zone à urbaniser**
- AU - Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat
- Zone agricole**
- A - Zone agricole
 - Ap - Secteur agricole d'intérêt paysager
 - Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels est autorisé le changement de destination au titre de l'article L123-1-5 du Code de l'urbanisme
- Zone naturelle**
- N - Zone naturelle
 - NI - Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des équipements de loisirs
 - Na - Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des activités liées à l'exploitation forestière et au domaine équestre
 - Nz - Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée correspondant à un ancien dépôt de vidange plus utilisé
 - NP - Zone naturelle protégée (réservoir de biodiversité et corridors écologiques)
- Autres éléments**
- Emplacements réservés (Article L123-2c du code de l'urbanisme)
 - Espaces Boisés Classés (Article L130-1 du code de l'urbanisme) : Bois
 - Espaces Boisés Classés (Article L130-1 du code de l'urbanisme) : Haies
 - Canalisation de transport de gaz (géré par GRT Gaz)
 - Secteur de danger très grave défini au titre de l'article R123-11 b du Code de l'urbanisme
 - Secteur de danger grave défini au titre de l'article R123-11 b du Code de l'urbanisme
 - Secteur de danger significatif défini au titre de l'article R123-11 b du Code de l'urbanisme
 - Périmètre de protection autour des monuments historiques
 - Patrimoine protégé (Article L123-1-5 III du code de l'urbanisme)
 - Constructions non reportées sur le cadastre numérisé
 - Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

